

Lutte contre l'excision : mise à contribution des parlementaires du Mali

De nos jours, personne ne doute de l'importance de la culture dans une société qui tient à ses traditions. La persistance de certaines coutumes, telle la pratique de l'excision sur le continent africain, par exemple, peut parfois amener une remise en question de l'avenir des jeunes filles ou des futures mamans. Au Mali, où la grande majorité des femmes se prononcent pour le maintien de l'excision, la lutte pour en finir avec cette coutume d'un autre âge marque des points. Information sur les risques pour la santé des mères, prise en charge des victimes, reconversion économique des exciseuses...

De multiples associations ont engagé la bataille, ...et l'Etat malien vient d'en faire l'une de ses priorités en se fixant l'objectif de réduire de 30 % dans les années à venir le nombre de mutilations sexuelles. Le vendredi 24 juillet 2009, le Programme national de lutte contre l'excision (PNLE) avec l'appui du Programme Conjoint des Nations Unies pour la Promotion des Droits Humains et du Genre au Mali (PCDHG) a initié une journée de plaidoyer en faveur des députés.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'honorable Sissoko Fanta Manchini Diarra en présence du directeur Programme nationale de lutte contre l'excision (PNLE), Kéïta Josephine Traoré et du représentant du Programme des Nations-Unies pour le Développement au Mali (PNUD), Ossadé Fatoumata Traoré. Ossadé Fatoumata Traoré a rappelé le rôle que le Mali a joué à travers la ratification de nombreux instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains, en général et des droits des femmes en particulier.

Selon elle, la pratique de l'excision constitue une violation des droits humains, ainsi qu'une atteinte à l'intégrité physique des femmes et des filles. La classification nationale des violences faites aux femmes et aux filles retient l'excision parmi ces violences. Cependant force est de

constater que les valeurs sociétales, les us et coutumes ont tendance à primer sur les lois nationales. Ce qui entraîne un taux de pratique de l'excision très élevé au Mali, de l'ordre de 85 %.

Au nom du ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le directeur Programme national de lutte contre l'excision (PNLE) et de Mme Kéïta Josephine Traoré a fait savoir que la session vise à sensibiliser les parlementaires sur les méfaits de la pratique de l'excision.

A l'inverse, les conséquences de l'excision sur la santé restent largement méconnues de la population malienne. Les effets à plus long terme touchent un nombre considérable de femmes, ils sont donc considérés comme faisant partie de la vie normale. Et pourtant, les risques encourus par celles qui ont été excisées, ou, pire, infibulées, donnent froid dans le dos (l'infibulation, pratiquée surtout dans le sud du pays, complète l'excision par la section des grandes lèvres, les deux moignons sont ensuite cousus de telle sorte qu'il n'existe qu'une minuscule ouverture pour les urines et les règles). Outre les risques d'infection, de tétanos ou de contamination par le sida, les complications à l'accouchement sont de six à sept fois plus élevées pour une femme excisée.

Prenant la parole au nom du président de l'Assemblée nationale, Sissoko Fanta Manchini Diarra n'a pas caché sa satisfaction pour cette journée de plaidoyer en faveur des députés.

Il y a quelques années, il était impossible d'aborder ce sujet. Aujourd'hui, le débat est engagé au sein des communautés, quelles que soient les classes sociales, a indiqué le député.

Par **Gnimadi Destin**

Source: article Afribone (<https://www.afribone.com>)

Image :